

**Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord**

***Réunion du Groupe consultatif sur le projet de registre nord-américain  
des rejets et des transferts de polluants***

Cuernavaca (Mexique), les 16 et 17 octobre 2002

**Consultations sur le rapport *À l'heure des comptes 2001*  
concernant les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord**



**Document de travail**

## I Introduction

Le présent document vise à servir de point de départ aux discussions qui auront lieu lors des consultations sur la mise au point du rapport *À l'heure des comptes 2001* concernant les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord. La Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord organise une réunion publique, qui se déroulera à Cuernavaca (Mexique) les 16 et 17 octobre 2002, afin de favoriser les échanges d'idées et d'obtenir l'avis des intervenants. Nous exposons brièvement ci-dessous une série d'enjeux, et nous fournissons des renseignements de base sur chaque enjeu, en vue d'alimenter le débat lors de la partie de cette réunion qui sera consacrée au rapport *À l'heure des comptes 2001*, le mercredi après-midi 16 octobre. Un autre document de travail a été rédigé en vue de la réunion conjointe des représentants du programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) et du Groupe consultatif sur le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants, laquelle se tiendra le jeudi 17 octobre 2002.

Si vous ne pouvez pas participer à la rencontre, mais souhaitez nous donner votre avis, veuillez transmettre vos commentaires écrits à Erica Phipps, à la CCE, avant la réunion autant que possible ou, au plus tard, le **18 novembre 2002**. À la suite de la réunion publique et des observations écrites que nous aurons reçues, la CCE rédigera une réponse aux commentaires qui comprendra un résumé des observations recueillies et une description de l'approche proposée pour la mise au point du rapport *À l'heure des comptes 2001*.

*À l'heure des comptes* est une publication annuelle qui présente de l'information sur les polluants en Amérique du Nord en s'appuyant sur les données compilées à l'échelle nationale dans les registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP). Ces registres sont conçus pour permettre un suivi des quantités de certaines substances chimiques qui sont rejetées dans l'air, dans l'eau et sur le sol ou qui sont transférées sous forme de déchets dans d'autres lieux. La CCE reconnaît l'importance de ces RRTP – le *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis, l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada et le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants) actuellement mis en place au Mexique. De telles mesures contribuent à améliorer la qualité de l'environnement en Amérique du Nord. Il est essentiel de suivre le devenir des substances chimiques au moyen des RRTP si l'on veut :

- aider le public et les entreprises à mieux connaître les types et les quantités de substances chimiques rejetées dans l'environnement ou transférées sous forme de déchets dans d'autres lieux;
- encourager les secteurs industriels à prévenir la pollution, à réduire la production de déchets, à réduire les rejets et les transferts, à assumer leurs responsabilités sur le plan de l'utilisation des substances chimiques;
- suivre les progrès accomplis en matière de protection de l'environnement et aider les pouvoirs publics à établir des priorités.

Les RRTP nationaux évoluent sans cesse et prennent constamment de l'ampleur; cette évolution se reflète dans chaque nouveau rapport *À l'heure des comptes*. Dans les rapports à venir, on s'efforcera d'inclure le plus grand nombre possible de données additionnelles recueillies par les RRTP nationaux.

Le Mexique a accompli d'importants progrès dans la mise en place d'un système à déclaration obligatoire. Actuellement, la déclaration des rejets et transferts de polluants au RETC est facultative. Depuis l'adoption d'une loi habilitante en 2001, les autorités de ce pays ont entrepris d'élaborer la réglementation requise pour la mise en place du nouveau système. À mesure que la mise en œuvre progressera et que l'on disposera de données à déclaration obligatoire en provenance du Mexique, on discutera, dans le cadre des réunions de consultation sur les rapports *À l'heure des comptes*, de la façon d'intégrer les données mexicaines aux analyses et de les comparer aux données des RRTP nationaux du Canada et des États-Unis.

Les années précédentes, les commentaires des participants aux réunions de consultation ont donné lieu à d'importants changements dans la forme et le contenu des rapports de la série *À l'heure des comptes*. Le Groupe consultatif a signalé des sujets présentant un intérêt particulier, que l'on a ensuite examinés plus à fond dans des chapitres spéciaux portant, par exemple, sur des secteurs d'activité précis, sur la déclaration des activités de prévention de la pollution, sur l'utilisation des données des RRTP par l'industrie et par les groupes communautaires et sur le benzène.

Le Groupe consultatif a aussi suggéré de meilleures façons d'organiser et de présenter l'information; il a ainsi contribué aux efforts soutenus que la CCE déploie pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Parmi les améliorations apportées, mentionnons le nouveau mode de présentation en deux volumes (compendium, présentant une vue d'ensemble des constatations, et volume de données, contenant des renseignements plus détaillés), ainsi que la création du site Web *À l'heure des comptes en ligne*, qui permet aux utilisateurs d'effectuer des analyses personnalisées.

La CCE invite et encourage les parties intéressées à contribuer à l'élaboration de la version de 2001 du rapport *À l'heure des comptes*. La réunion du Groupe consultatif, qui constitue une tribune publique à laquelle tous les intéressés peuvent participer, représente une importante occasion de discuter des options possibles, de lancer de nouvelles idées et de peaufiner le rapport. La CCE souhaite obtenir des commentaires sur diverses possibilités décrites plus bas et accueillera avec plaisir les nouvelles idées.

## **II Mise à jour sur le rapport *À l'heure des comptes 2000***

Les analyses du rapport *À l'heure des comptes 2000*, dont la publication est prévue pour le printemps 2003, s'étendent à de nouvelles données sur de nombreuses substances chimiques qu'il a été possible d'apparier pour la première fois cette année-là. Pour l'année de déclaration 2000, tant dans l'INRP que dans le TRI, on a ajouté à la liste des substances visées des substances toxiques, biocumulatives et persistantes (STBP) telles que les dioxines, les furanes et l'hexachlorobenzène, et l'on a abaissé le seuil de déclaration relatif au mercure. Le rapport *À l'heure des comptes 2000* comprend : une

analyse de ces nouvelles STBP; un chapitre spécial sur le benzène; une analyse comparative des établissements déclarant de faibles volumes de rejets et transferts et de ceux dont les volumes déclarés sont plus importants; un chapitre sur les transferts transfrontaliers; une analyse des données de la troisième année d'application du système à de nouveaux secteurs déclarants comme les services d'électricité ainsi que les établissements de gestion des déchets dangereux et de récupération des solvants; une analyse sur six ans (de 1995 à 2000) des tendances générales observées dans les rejets et transferts.

Dans *À l'heure des comptes 2000*, on continuera d'appliquer un facteur de rajustement à certaines analyses. Lors du calcul des rejets totaux, on « rajuste » les volumes déclarés de façon à éviter de compter deux fois certains types de rejets. En effet, un établissement qui expédie une substance à un autre établissement à des fins d'élimination déclare cette substance dans la catégorie des rejets hors site. Lorsque le deuxième établissement élimine cette même substance, il la déclare dans la catégorie des rejets sur place. Les rejets rajustés correspondent aux rejets totaux sur place et hors site, moins les rejets hors site qui sont également déclarés dans la catégorie des rejets sur place par un autre établissement visé par l'INRP ou le TRI. On rajustera également les données sur les rejets totaux dans *À l'heure des comptes 2001* pour éviter la double comptabilisation des substances.

Le nouveau site Web *À l'heure des comptes en ligne* a été lancé au moment de la publication du rapport de 1999. Ce site, qui est mis à jour annuellement, permet actuellement de faire des recherches personnalisées dans les ensembles de données appariées des années 1995 à 1999 et de télécharger le rapport. Voici l'adresse du site : [www.cec.org/takingstock/index.cfm?varlan=francais](http://www.cec.org/takingstock/index.cfm?varlan=francais).

### **III Possibilités pour le rapport *À l'heure des comptes 2001***

La CCE propose les thèmes suivants comme points de départ pour les discussions lors de la réunion de consultation, afin que les participants puissent déterminer quelles possibilités et quelles analyses éventuelles présentent le plus d'intérêt.

Tout comme en 1998, 1999 et 2000, le rapport *À l'heure des comptes 2001* sera publié en deux volumes. Le compendium donne une vue d'ensemble de la situation et présente les faits saillants relatifs à l'information et aux données étudiées, tandis que le volume de données contient les tableaux détaillés concernant les secteurs d'activité, les substances chimiques, les zones géographiques et les établissements. À la suite de suggestions antérieures du Groupe consultatif, la CCE a aussi entrepris de publier des rapports spéciaux distincts dans le cadre de la série *À l'heure des comptes*; le premier d'entre eux, qui aura pour thème les substances chimiques toxiques et la santé des enfants, sera publié au printemps 2003.

Tous les ans, on constitue un ensemble de données appariées pour les besoins du rapport *À l'heure des comptes*. Cet ensemble regroupe les substances chimiques et les secteurs d'activité qui sont communs à l'INRP et au TRI. Cela permet de comparer à l'échelle internationale les données recueillies par les programmes nationaux. On intégrera

l'information en provenance du RETC mexicain lorsque des données comparables deviendront disponibles dans le cadre du nouveau programme à déclaration obligatoire.

### ***Qu'y a-t-il de nouveau dans le TRI, l'INRP et le RETC pour l'année de déclaration 2001?***

L'INRP et le TRI ont subi d'importantes transformations au cours des trois dernières années, ce qui a créé d'importantes nouvelles possibilités pour les rapports de la série *À l'heure des comptes*. En 1998, de nouveaux secteurs d'activité, tels que les services d'électricité et les établissements de gestion des déchets dangereux et de récupération des solvants, ont été ajoutés au TRI et sont ainsi devenus des éléments prédominants dans l'ensemble de données appariées. En 1999, plus de 70 nouvelles substances ont été ajoutées à la liste de l'INRP; plus de 40 d'entre elles étaient également visées par le TRI et ont pu être incluses dans l'ensemble de données appariées, ce qui a grandement accru le nombre de substances analysées dans les rapports de la série. En 2000, les établissements visés ont été tenus pour la première fois de déclarer leurs rejets et transferts de STBP suscitant des préoccupations particulières sur le plan de l'environnement et de la santé, telles que les dioxines, les furanes et l'hexachlorobenzène. Relativement peu de changements ont été apportés à l'INRP et au TRI pour l'année de déclaration 2001.

Pour 2001, les modifications suivantes ont été apportées aux critères de déclaration à l'INRP : l'ajout du N,N-diméthylformamide, le regroupement des isomères du crésol en une seule catégorie appelée « crésol (tous les isomères) », la radiation de l'acide phosphorique et le changement de la description du vanadium. Ces modifications ont pour effet d'accroître le nombre de substances qui concordent dans l'INRP et le TRI. Le TRI, pour sa part, a abaissé le seuil de déclaration appliqué au plomb (et ses composés). En conséquence, cette substance sera exclue de l'ensemble de données appariées et intégrée dans le groupe de STBP analysées séparément. L'INRP abaissera le seuil de déclaration relatif au plomb à compter de 2002, ce qui permettra d'incorporer de nouveau le plomb (et ses composés) dans l'ensemble de données appariées pour l'année de déclaration 2002.

En 2001, le Mexique a publié une norme d'application volontaire (NMX-AA-118-SCFI-2001) indiquant la liste des substances visées par le RETC ainsi que les modalités de déclaration dans le cadre du programme actuel. Depuis l'adoption de lois habilitantes en 2001 et 2002, le Mexique a entrepris d'élaborer la réglementation requise pour l'application du nouveau système à déclaration obligatoire.

### **Possibilité n° 1 : Mise en relief des progrès accomplis au Mexique**

Avec l'adoption de lois habilitantes en 2001 et 2002, le Mexique a accompli d'importants progrès dans la mise en œuvre d'un RRTP complet. Dans une section consacrée à cette question, il serait possible de résumer les progrès accomplis, de décrire les activités menées et de donner une indication des travaux à venir. Si on le souhaite, cette section pourrait également comprendre des citations de représentants des gouvernements, des organisations non gouvernementales et de l'industrie ainsi que de brefs exemples

permettant de décrire les progrès enregistrés dans le cadre du programme, les changements concrets apportés aux méthodes d'exploitation des établissements, les orientations futures. Cela pourrait contribuer à présenter sous un jour favorable les multiples personnes, entreprises et groupes qui s'emploient à mettre le programme en œuvre. Cette information pourrait être tirée d'ateliers tenus au Mexique, d'études de cas et d'entrevues.

On pourrait également présenter les programmes actuels des États mexicains qui appliquent un système analogue au RETC, ainsi que les données recueillies dans ce contexte. Certains des États du Mexique, comme celui d'Aguascalientes, commencent à compiler des données sur les rejets de substances chimiques.

Cette section pourrait en outre donner un aperçu des données du RETC pour l'année 2001. Si on le souhaite, il serait possible de décrire les tendances relatives à la qualité et à la quantité des données, ainsi que les activités qui ont conduit à ces résultats. Comme les années précédentes, on rendrait hommage aux entreprises qui ont volontairement transmis des données au RETC et on les féliciterait pour leur esprit d'initiative.

Questions à débattre :

- ◆ Y a-t-il des activités, des établissements ou des mesures en particulier que l'on devrait mettre en relief?
- ◆ Est-il possible de présenter les données recueillies par l'un ou l'autre des États mexicains?
- ◆ Est-il possible de présenter un résumé des données du RETC?

**Possibilité n° 2 : Le plomb – tendances et défis**

Le plomb est une substance cancérigène, neurotoxique et toxique pour le développement de l'organisme humain. Une section consacrée au plomb (et ses composés) pourrait présenter plus en détail les rejets et transferts, les tendances chronologiques et les projections relativement à cette substance. En raison de changements apportés aux RRTP nationaux, le plomb ne fait pas partie de l'ensemble de données appariées pour le rapport de 2001. Toutefois, étant donné l'importance de cette substance sur le plan de la santé et de l'environnement, on pourrait présenter dans cette section les données appariées concernant le plomb jusqu'en 2000, puis analyser séparément les données du TRI et de l'INRP sur cette substance pour l'année 2001. On pourrait également inclure, le cas échéant, de l'information sur les émissions de plomb au Mexique. L'effet de l'abaissement du seuil de déclaration dans le TRI sur le nombre et les types d'établissements déclarants pourrait être examiné. On signalerait que l'INRP abaissera le seuil de déclaration appliqué à cette substance à compter de 2002.

Dans cette section, il serait en outre possible de faire fond sur le programme de la CCE relatif à la santé des enfants et à l'environnement et d'examiner les sources courantes de plomb, les voies d'exposition à cette substance et ses effets sur la santé des enfants en

Amérique du Nord. On pourrait donner quelques exemples des progrès accomplis dans les trois pays en ce qui concerne la réduction des émissions de plomb.

Questions à débattre :

- ◆ Quels sont les types de renseignements ou d'analyses qui présenteraient un intérêt dans le cas du plomb?
- ◆ Quels autres types d'information pourrait-on inclure?
- ◆ Quels programmes, activités ou mesures devrait-on examiner?

***Possibilité n° 3 : Examen plus approfondi des causes sous-jacentes des tendances observées***

Il y a maintenant sept ans que les rapports de la série *À l'heure des comptes* analysent des données américaines et canadiennes comparables, et l'on se pose de multiples questions sur les causes des tendances observées dans les données des RRTP. Dans *À l'heure des comptes 2001*, il serait possible d'examiner certaines de ces questions, notamment les suivantes :

- Pourquoi les rejets ou transferts de certaines substances présentent-ils de si importantes variations d'une année à l'autre?
- La toxicité des substances rejetées s'accroît-elle à mesure que le volume des rejets diminue?
- Pourquoi les établissements visés par l'INRP ont-ils tendance à rejeter davantage de substances sur place et les établissements visés par le TRI ont-ils tendance à transférer davantage de substances hors site pour élimination ou à des fins de gestion?
- Quelles mesures certains des établissements qui rejettent ou transfèrent d'importants volumes de substances prennent-ils pour réduire leurs émissions?
- Pourquoi les rejets et transferts de substances cancérigènes diminuent-ils plus lentement que ceux des autres substances?
- Quels facteurs ou intervenants sont à l'origine de l'augmentation observée dans les rejets hors site?
- Quels facteurs ou intervenants sont à l'origine de la diminution observée dans les rejets?
- Pourquoi les rejets et transferts moyens, dans certains secteurs d'activité, présentent-ils des différences si importantes d'un pays à l'autre ou d'une année à l'autre?
- Quels facteurs contribuent à l'importance du recyclage dans un État ou une province?
- Les établissements qui ont déclaré des activités de prévention de la pollution ont-ils contribué aux diminutions?
- Pourquoi les établissements qui signalent une réduction de leurs rejets sur place ont-ils également tendance à déclarer une augmentation de leurs transferts hors site?

- Les tendances observées pour les établissements déclarant de faibles volumes (qui constituent la majorité des établissements visés) sont-elles semblables ou opposées aux tendances des établissements effectuant les plus importants rejets et transferts (qui prédominent dans les volumes totaux et ont un effet prépondérant sur les tendances globales dans la base de données)?
- Certains changements sont-ils imputables à une modification des méthodes d'estimation?

Questions à débattre :

- ◆ Y a-t-il des tendances particulières que l'on devrait examiner?
- ◆ Des analyses particulières des causes sous-jacentes des tendances observées présenteraient-elles un intérêt?
- ◆ Y a-t-il des secteurs d'activité, établissements, groupes ou particuliers qui seraient intéressés à communiquer l'information dont ils disposent sur certaines des causes sous-jacentes des tendances observées?

**Possibilité n° 4 : Analyses selon le bassin hydrographique**

Lorsqu'ils déclarent aux RRTP nationaux leurs données sur les rejets dans les eaux de surface, les établissements sont tenus de préciser quels plans d'eau sont touchés. Ainsi, les données des RRTP peuvent représenter une source utile de renseignements sur le volume des rejets de substances inscrites dans un cours d'eau, un lac ou une aire marine déterminés. Une analyse des données des RRTP basée sur les masses d'eau réceptrices ou sur les bassins hydrographiques pourrait être un point de départ utile pour cerner des problèmes potentiels de contamination par les substances chimiques, pour évaluer l'apport relatif des établissements industriels aux charges de polluants toxiques ou pour faire le suivi des améliorations apportées.

Jusqu'à présent, les analyses transfrontalières des rapports *À l'heure des comptes* ont généralement été axées sur les transferts internationaux de substances à des fins de traitement, d'élimination ou de recyclage; toutefois, les rivières, les fleuves et les autres réseaux hydrographiques représentent une autre voie de pénétration qui permet aux polluants de traverser les frontières. Mentionnons, par exemple : le fleuve Saint-Laurent, qui constitue la frontière entre le Canada et les États-Unis sur une distance de plusieurs centaines de kilomètres; le réseau hydrographique du fleuve Columbia, dont la partie amont se trouve dans le sud-ouest du Canada et la partie aval, dans le nord-ouest des États-Unis; le Rio Grande, qui représente la frontière entre l'État américain du Texas et plusieurs États mexicains.

Cette possibilité a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de consultation précédente. Les participants ont manifesté beaucoup d'intérêt pour une analyse basée sur les bassins hydrographiques, du fait qu'une telle analyse pourrait permettre de brosser un tableau régional des données des RRTP, d'établir des liens entre les données des RRTP et d'autres renseignements, de fournir des éléments additionnels de mise en contexte des données des RRTP. Parmi les suggestions quant aux bassins à examiner, on comptait les

suivants : le fleuve Mississippi, les Grands Lacs, les eaux côtières et deux régions dans lesquelles la CCE effectue déjà des travaux, soit le golfe du Maine et la baie des Californies.

Une analyse des données des RRTP selon la masse d'eau réceptrice ou le bassin hydrographique pourrait être axée sur les tendances annuelles, ainsi que sur les secteurs d'activité et/ou les substances qui présentent un intérêt particulier. Les données des RRTP peuvent fournir des renseignements sur les apports de substances toxiques dans les bassins hydrographiques, mais les données sur la qualité de l'eau, sur les autres polluants et sur les permis doivent être obtenues auprès d'autres sources.

Questions à débattre :

- ◆ Une analyse des données des RRTP basée sur les bassins hydrographiques présenterait-elle un intérêt?
- ◆ Quel(s) bassin(s) hydrographique(s) devrait-on étudier?
- ◆ Comment les données pourraient-elles être présentées?
- ◆ Quels pourraient être certains des enjeux à prendre en considération dans la réalisation d'une analyse de ce genre?

**Possibilité n° 5 : Vos idées**

Nous invitons et encourageons les participants à lancer, lors de la réunion, d'autres idées sur les analyses spéciales et sur les sujets d'intérêt que l'on pourrait envisager d'inclure dans *À l'heure des comptes*, ou qui pourraient faire l'objet d'analyses spéciales distinctes. La CCE recueillera également les idées lancées au cours des discussions que l'on tiendra avec les responsables d'autres programmes de la Commission sur les liens possibles avec le programme de RRTP.

Nous accueillerons également avec plaisir vos commentaires et suggestions sur le mode de présentation du rapport et sur le site Web.

***Pour obtenir des renseignements additionnels ou transmettre vos commentaires, veuillez communiquer avec :***

Erica Phipps

Gestionnaire de programme

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200

Montréal (Québec) H2Y 1N9

Canada

Téléphone : (514) 350-4323

Télécopieur : (514) 350-4314

Courriel : [ephipps@ccemtl.org](mailto:ephipps@ccemtl.org)

Site Web : <http://www.cec.org>

